

Séance du Conseil communal de Château-d'Oex du 22 juin 2023

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 10/2023

Demande de crédit pour la fourniture et la pose de buts repliables, ainsi que l'achat d'un but d'entraînement pour le football

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le mardi 6 juin 2023 à 20h30 au centre sportif de Château-d'Oex. Elle était composée de Madame Justine Berruex et de Messieurs Nicolas Clément (1^{er} membre/rapporteur), Roger Blatti, Carlos Ribeiro Almeida et Lucien Rossier.

La délégation municipale était composée de Messieurs Eric Grandjean (Syndic) et Xavier Feal (adjoint au service des travaux).

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à Eric Grandjean qui contextualise la situation. Il nous explique que l'entretien du terrain ainsi que les goals sont à la charge de la commune et que ce préavis a vu le jour à la suite d'une interpellation du club de foot de Château-d'Oex quant à l'état très endommagé des buts en place. Ces derniers ne vont, par conséquent, pas pouvoir remplir leur mission une saison supplémentaire. De plus, le but qui a pour vocation d'être déplacé lors des entraînements n'est déjà plus en service pour la même raison.

Xavier Feal complète les propos du Syndic en nous montrant quel type de matériel est envisagé pour remplacer les vieux goals. Il s'agit de goals sur glissière qui ne nécessiteront plus d'être transportés et suspendus mais qui pourront être rangés simplement le long des grillages en les poussant dans leurs glissières respectives. Le but amovible est quant à lui beaucoup plus standard dû à sa fonction.

L'offre a été demandée à Realsport SA dans un objectif de simplicité car il s'agit de l'entreprise qui a déjà le mandat pour l'entretien du terrain.

Comme mentionné par les responsables présents, ces goals sont utilisés par la première équipe ainsi que par quelques catégories de juniors. Ils sont bien entendu indispensables au jeu et l'effort fournit par les membres du club pour les entretenir afin de rallonger leur durée de vie est à souligner.

En conclusion, la commission remercie Eric Grandjean et Xavier Feal et à l'unanimité de ses membres vous propose Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 10/2023 tel que présenté.

Le rapporteur, Nicolas Clément